

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 18 avril 2024, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Bruno Marchand, Québec, président  
Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec  
Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec  
M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier  
Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis  
Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec  
M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures  
M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec  
Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis  
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré  
M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette  
Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Sont également présentes :

Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative  
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif  
M. le conseiller Serge Côté, Lévis  
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis  
Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans  
M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

### **Résolution n° C-2024-34**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - Retirer le point 4AT) 4 - Avis sur le Projet de règlement n° 01-P-2024 de la MRC de La Jacques-Cartier modifiant le schéma d'aménagement révisé (agrandissement de l'aire d'affectation RUR-9 à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et diverses modifications)
  - Ajouter le point 4DS) 2 - Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale - Signature d'un avenant

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2024**Résolution n° C-2024-35**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2024.

Adoptée

Rapport financier 2023**Résolution n° C-2024-36**

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport financier 2023 – Exercice terminé le 31 décembre (états financiers), incluant le rapport de l'auditeur indépendant, de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec).
- De transmettre ce rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'aux municipalités faisant partie de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Dépôt du Rapport 2023 du président sur la situation financière de la Communauté métropolitaine de Québec

- Le Rapport 2023 du président sur la situation financière de la Communauté métropolitaine de Québec, daté du 18 avril 2024 est déposé.

Dépôt des états financiers comparatifs

- Les états financiers comparatifs en date du 18 avril 2024 sont déposés.

Trame verte et bleue métropolitaine – Modification des projets de la Ville de Québec et demande de redistribution des sommes octroyées**Résolution n° C-2024-37**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 (TVB) :

Conditionnellement au respect du processus d'évaluation identifié au Programme d'aide financière et à la réception de l'approbation du comité de pilotage, du comité de direction et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Accepter la demande de la Ville de Québec de redistribuer la somme octroyée de 4 106 492 \$ au projet de « Construction d'un bâtiment d'accueil à la base de plein air La Découverte » dans les deux autres projets, soit celui du « Réaménagement de la base de plein air de Sainte-Foy » et celui du « Parc Chauveau » et ce, conformément à la répartition proposée en annexe 2 du présent rapport décisionnel.

- Abroger l'entente entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) concernant le projet de « Construction d'un bâtiment d'accueil à la base de plein air La Découverte ».
- Abroger l'entente entre la Ville de Québec et la CMQuébec concernant le projet de « Construction d'un pavillon d'accueil au parc Chauveau » et autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer une nouvelle entente à intervenir avec la Ville de Québec, pour l'octroi d'une aide financière d'une somme totale de 6 607 020 \$, aux fins de la réalisation du projet du « Parc Chauveau ».
- Autoriser la modification de l'entente concernant le projet de « Réaménagement de la base de plein air de Sainte-Foy » et autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer un addenda à intervenir avec la Ville de Québec, pour l'octroi d'une aide financière supplémentaire d'un montant de 1 521 000 \$ aux fins de la réalisation du projet du « Réaménagement de la base de plein air de Sainte-Foy ».
- Transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

M. Sylvain Juneau demande de soumettre cette proposition au vote :

Vote **pour** : 11

Vote **contre** : 1. M. Sylvain Juneau exprime sa dissidence.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Certificat trésorerie : CT-2024-19

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à la majorité

Avis de conformité sur le Règlement R.A.V.Q 1601 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement révisé relativement à plusieurs objets

### **Résolution n° C-2024-38**

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement R.A.V.Q. 1601 adopté par l'agglomération de Québec intitulé « Règlement R.A.V.Q 1601- Règlement modifiant le règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à plusieurs objets ».
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le Projet de règlement R.A.V.Q 1657 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement révisé (création d'une aire de grande affectation du territoire Industrie et commerce dans le quartier Cap-Rouge)

### **Résolution n° C-2024-39**

Sur proposition de Mme Bianca Dussault, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est résolu :

- D'informer l'agglomération de Québec que le Projet de règlement R.A.V.Q 1657 intitulé « Règlement R.A.V.Q 1657 - Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation du territoire Industrie et commerce dans le quartier Cap-Rouge », respecte les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

M. Sylvain Juneau demande de soumettre cette proposition au vote :

Vote **pour** : 11

Vote **contre** : 1. M. Sylvain Juneau exprime sa dissidence.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à la majorité

### Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Adoption de résolutions

#### **Résolution n° C-2024-40**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

Dans le cadre de l'Assemblée annuelle des membres de l'Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra du 15 au 17 mai 2024 à Montréal sous le thème : « La transformation économique; l'eau à la source de la prospérité durable » :

- D'adopter les résolutions proposées aux annexes 1 et 2 des présentes visant respectivement à « Assurer des ressources adéquates et favoriser la résilience des communautés riveraines au fleuve Saint-Laurent » et à « Favoriser la contribution du réseau de transport du Saint-Laurent et des Grands Lacs au développement d'une économie bleue ».
- D'appuyer la Ville de Montréal dans sa résolution visant à Transformer le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en un corridor économique bleu-vert tout en préservant nos ressources en eau douce.
- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à transmettre ces résolutions à l'Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, afin de soutenir leur adoption lors de l'Assemblée annuelle.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Responsable : Environnement

Adoptée

Économie circulaire - Élaboration d'une Stratégie métropolitaine et création d'un comité de travail**Résolution n° C-2024-41**

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à :
  - De débiter les travaux en vue d'élaborer une Stratégie métropolitaine en économie circulaire;
  - De former un comité de travail en économie circulaire, composé des principaux acteurs du territoire en provenance d'organisations œuvrant dans différents secteurs d'activités, dont le mandat sera de proposer au comité d'orientation en environnement, transition climatique et agriculture de la CMQuébec, une vision et des orientations en matière d'économie circulaire pour la région métropolitaine.
- De désigner M. Pierre-Luc Lachance, membre du conseil de la Ville de Québec, et Mme Marie-Josée Morency, présidente-directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis, à titre de coprésidents du comité de travail en économie circulaire.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Responsable : Environnement

Adoptée

Renouvellement de l'entente pour le soutien informatique avec la Ville de Québec**Résolution n° C-2024-42**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de biens et de services en matière de technologies de l'information (Entente) à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et la Ville de Québec, pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, au coût mensuel de 345,93 \$ par poste de travail, plus le coût mensuel de 52,72 \$ par poste de travail pour Office 365 et au coût mensuel de 714 \$ pour les serveurs de géomatique, selon des conditions substantiellement conformes au projet d'Entente joint au présent rapport décisionnel.
- D'autoriser le vice-président du comité exécutif et la secrétaire corporative de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Certificat trésorerie : CT-2024-20

Responsable : Géomatique et technologie de l'information

Adoptée

Production d'images numériques aéroportées et réalisation d'une orthophotographie pour le territoire de la CMQuébec – Octroi d'un contrat**Résolution n° C-2024-43**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- D'octroyer à la firme XEOS Imagerie Inc. le contrat pour la production d'images numériques RGBI aéroportées et la réalisation d'une orthophotographie pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour un montant de 170 099,76 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec

la proposition technique et l'offre financière, datées respectivement du 6 avril 2024 et du 5 avril 2024, ainsi que la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024  
Certificat trésorerie : CT-2024-21  
Responsable : Géomatique et technologie de l'information

Adoptée

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 – « La mise en marché des produits régionaux » -  
Projet 2.1 « Soutenir l'agrotourisme et le tourisme gourmand » | Programme d'aide financière aux circuits  
agrotouristiques 2024

#### **Résolution n° C-2024-44**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du projet 2.1 « Soutenir l'agrotourisme et le tourisme gourmand » de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025*, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à :

- Procéder au lancement du Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2024, pour une somme totale de 100 000 \$ (taxes incluses).
- Signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution puis à déboursier les sommes afférentes au déploiement du Programme.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée

Entente entre la Fondation de la Communauté métropolitaine Québec et la Communauté métropolitaine Québec

#### **Résolution n° C-2024-45**

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et la Fondation de la Communauté métropolitaine de Québec, visant l'obtention de fonds destinés aux actions régionales du Collectif pour l'inclusion et développement social dans la Capitale-Nationale pour la période 2022-2025.
- D'autoriser le président de la CMQuébec, ou en son absence ou empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif de la CMQuébec, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024  
Responsable : Développement social

Adoptée

Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale - Signature d'un avenant

**Résolution n° C-2024-46**

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

Dans le cadre des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale :

- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), qui agit comme gestionnaire du dossier pour la région, à signer l'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité à intervenir avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les MRC de la région de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec, pour l'ajout d'une somme de 238 259 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2024.
- D'autoriser le report de l'utilisation des sommes reçues dans le cadre de la mesure transitoire des Alliances pour la solidarité, représentant un montant de 197 426 \$ destiné aux initiatives, et attendre le dévoilement du quatrième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du cadre de financement issu du programme de soutien financier, avant d'entreprendre les démarches de répartition de ce montant.
- Pendant la période visée par la mesure transitoire, autoriser la CMQuébec à veiller à la poursuite de la démarche de mobilisation et à assurer la rétention de la main-d'œuvre en utilisant les sommes prévues à cet effet représentant un montant de 40 833 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Responsable : Développement social

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- Renouvellement du contrat d'assurance municipale : Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au renouvellement du contrat d'assurance municipale auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ), incluant une couverture pour les biens et la responsabilité générale, ainsi que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, au montant de 37 676,94 \$, taxes incluses, pour la période du 16 avril 2024 au 16 avril 2025. - **Résolution n° E-2024-19**
- Ressources humaines – Recrutement pour le poste d'ingénieur(e) hydraulicien(ne) en modélisation des zones inondables et gestion de l'eau : Accorder un contrat de gré à gré à Thorens Solutions afin de fournir un service en recrutement et chasse de têtes pour le poste d'ingénieur(e) hydraulicien(ne), pour un montant représentant 20 % (excluant les taxes applicables) de la rémunération annuelle prévue à l'embauche, le tout en conformité avec l'offre de services datée du 21 mars 2024. - **Résolution n° E-2024-24**
- Contrat pour la fourniture de services juridiques – Gravel Bernier Vaillancourt Avocats : Octroyer à la firme Gravel Bernier Vaillancourt Avocats un contrat pour la fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec jusqu'au 31 décembre 2024, selon les conditions établies à l'offre de services datée du 20 février 2024. - **Résolution n° E-2024-25**
- Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2024 – Agglomération de Québec : Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Communauté métropolitaine de Québec, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2024 à OBV de la Capitale pour l'agglomération de Québec au montant de 9 476,58 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de services datée du 26 février 2024. - **Résolution n° E-2024-27**
- Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2024 – MRC de La Côte-de-Beaupré : Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Communauté métropolitaine de Québec, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2024 à OBV Charlevoix-Montmorency pour la Côte-de-Beaupré au montant de 8 858,13 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de services datée du 26 février 2024. - **Résolution n° E-2024-28**

- Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2024 – MRC de L'Île-d'Orléans : Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Communauté métropolitaine de Québec, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2024 à Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale pour l'Île-d'Orléans au montant de 11 658,87 \$ (taxes incluses) conformément à l'offre de services datée du 26 février 2024. - **Résolution n° E-2024-29**
  - Réseau de suivi de la qualité de l'eau - Mandats pour la campagne d'échantillonnage 2024 –Ville de Lévis : Dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de suivi de la qualité de l'eau de la Communauté métropolitaine de Québec, octroyer un contrat pour la campagne d'échantillonnage de l'été 2024 à Conseil de bassin de la rivière Etchemin pour Lévis au montant de 7 931,00 \$ (taxes non chargées) conformément à l'offre de services datée du 26 février 2024. - **Résolution n° E-2024-30**
  - Évaluation des retombées et des résultats des initiatives soutenues financièrement par les Alliances pour la solidarité pour la période 2020-2023 : Octroyer un contrat de gré à gré à la coopérative Le Collaboratoire, afin de réaliser la seconde phase d'évaluation des retombées et des résultats des initiatives soutenues financièrement par les Alliances pour la solidarité pour la période 2020-2023, pour un montant maximal de 24 144,75 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 6 mars 2024. - **Résolution n° E-2024-35**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 4 avril 2024
- C) 2024-04-12 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec
- D) 2024-04-10 – Note – Alliances pour la solidarité – Mesure transitoire 2024
- E) 2024-04-02 – Note – Revue de presse événementiel médiatique du 27 mars sur la résilience
- F) 2024-04-13 – Lettre citoyen - LE SYNDROME DE NORTHVOLT pour la Commission d'enquête du BAPE sur le projet éolien des Neiges-Secteur sud de la Côte de Beaupré

#### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

#### Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

#### Clôture de la séance

#### **Résolution n° C-2024-47**

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2024-34 à C-2024-47 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE